**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 51 (1913)

**Heft:** 20

Werbung

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CREDIT FONCIER

Institué par décrets du Grand Conseil du Canton de Vaud, des 18 décembre 1858, 15 août 1874 et 12 février 1901

Capital social autorisé. Fr. 30 MILLIONS

DONT 24 MILLIONS ÉMIS ET ENTIÈREMENT VERSÉS - INTÉRÊT 4 0/0 GARANTI PAR L'ÉTAT Réserves au 31 Décembre 1912 : Fr. 8,658,317.46

# Emprunt de Fr. 20 millions à 4 $^{1}$ 2 $^{0}$ 0 Série L.- Emission de 1913 : Fr. 8,000,000

Titres de Fr. 500 — et de Fr. 1000 —, au porteur. Ceux de Fr. 1000 — peuvent être rendus nominatifs sans frais. Intérêt semestriel, ler juin et ler décembre.

La souscription est ouverte du 14 au 24 mai, inclusivement.

Pendant cette période, le prix d'émission est exceptionnellement réduit à 98 % 0/0 soit Fr. 490.— par titre de Fr. 500. et Fr. 980. par titre de Fr. 1000.-

Les souscriptions seront servies, dans la mesure du disponible, au fur et à mesure de leur arrivée, au siège central, à Lausanne.

Les titres sont crées jouissance du 1<sup>st</sup> juin. — Leur libération pourra se faire en souscrivant ou, dès lors, jusqu'au 30 juin 1913, au plus tard, avec bonification ou adjonction de l'intérêt à 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> 9/<sub>0</sub>, au jour du règlement, au siège du Crédit foncier.

Le remboursement de cet emprunt se fera AU PAIR, par voie d'amortissements annuels, dès 1921, ou ensuite de dénonciation, dès et y

avec bonification ou adjonction de l'intérêt à 4½ 00, au jour du reglement, au siège du Crédit foncier.

Le remboursement de cet emprunt se fera AU PAIR, par voie d'amortissements annuels, des 1921, ou ensuite de dénonciation, dès et y compris l'année 1918.

Ce remboursement et le paiement des coupons auront lieu, sans frais, au siège du Crédit Foncier, à Lausanne, et chez sès agents, dans le canton, ainsi qu'aux domiciles qu'il pourra créer dans les principales villes suisses.

Comme les précédents, cet emprunt est garanti par l'ensemble de l'actif du Crédit foncier, s'élevant au 31 décembre 1912, à Fr. 243, 3773, 311, 14, dont Fr. 225, 424, 300. 56 sont représentés par des titres bypothécaires, en premier rang, sur des immeubles du canton de Vaud.

En vertu de l'arrêté du Conseil d'Etat, du le décembre 1911, les tuteurs, curateurs et administrateurs de biens en régie peuvent, sans l'autorisation de la Justice de Paix, placer les capitaux qu'ils administrent sur les obligations foncières du Crédit foncier vaudois et déposer les titres et valeurs de tutelles et de curatelles dans cet établissement pour leur conservation et leur gérance.

Le Crédit foncier se charge, sans frais, de la garde et de la gérance de ses obligations foncières; il en délivre des récépissés nominatifs.

Consulter le prospectus détaillé aux domiciles de souscription.

ci après :		200			
Aigle.	Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise.	Lausanne.	Charrière & Roguin. de Meuron & Sandoz.	Oron.	Banque cantonale vaudoise. Union vaudoise du Crédit.
Autono	Crédit du Léman.				Crédit du Léman.
			Dubois Frères et leur agence à Ouchy.	Danana	Receveur de l'Etat.
	Union vaudoise du Crédit.		Galland & Cie.	Payerne.	
Aubonne.	Banque cantonale vaudoise.		G. Landis.		Banque cantonale vaudoise.
	Union vaudoise du Crédit.		Banque Ch. Masson & Cie, S. A.		Banque de Payerne.
	Receveur de l'Etat.		Morel, Chavannes, Günther & Cie.		Banque Populaire de la Broie.
Avenches.	Receveur de l'Etat.		A. Regamey & Cie.		Union vaudoise du Crédit.
	Banque cantonale vaudoise.		Ch. Schmidhauser & Cie.	Renens.	J. Dufey, agent.
	Union vaudoise du Crédit.		Tissot, Monneron & Guye.		Banque cantonale vaudoise.
	Banque Populaire de la Broye.	Lutry.	Banque cantonale vaudoise.	Rolle.	Receveur de l'Etat.
Bex.	F. Thomas, agent.	Montreux.	David Miéville, agent.		Banque cantonale vaudoise.
	Banque cantonale vaudoise.		Banque cantonale vaudoise.		Union vaudoise du Crédit.
	Paillard, Augsbourger & Cie.		Banque Populaire suisse.		Banque de Nyon, cd. Baup & Cie.
	Receveur de l'Etat.		Banque de Montreux.		Gonet & Cie.
	Banque cantonale vaudoise,		Banque William Cuenod & Cie, S. A.	Sentier.	Receveur de l'Etat.
	Receveur de l'Etat.	Morges.	Receveur de l'Etat.		Banque cantonale vaudoise.
	Banque cantonale vaudoise.		Banque cantonale vaudoise.		Crédit Mutuel de La Vallée,
	Credit yverdonnois.		Banque de Nyon, c. d. Baup & Cie.	$Ste ext{-}Croix.$	Ed. Chatelain, agent.
Gully.	Receveur de l'Etat.		Union vaudoise du Crédit.		Banque cantonale vaudoise.
	Banque cantonale vaudoise.		G. Fleury.	Vallorbe.	Mme Vve de Jules Glardon, agent.
	Union vaudoise du Crédit.		Monay, Carrard & Cie.		Banque cantonale vaudoise.
	Receveur de l'Etat.	Mézières.	Banque Populaire de la Broye.		Banque de Nyon, cd. Baup & Cie.
	Banque cantonale vaudoise.	Moudon.	Receveur de l'Etat.		Union vaudoise du Crédit.
	Crédit yverdonnois.		Banque cantonale vaudoise.	Vecey.	Receveur de l'Etat.
	Union vaudoise du Crédit.		Union vaudoise du Crédit.		Banque cantonale vaudoise.
Grandson.	Receveur de l'Etat.		Banque Populaire de la Broye.		Crédit du Léman.
	Banque cantonale vaudoise.	Nyon.	Receveur de l'Etat.		Union vaudoise du Crédit.
Lausanne.	Banque cantonale vaudoise.	0	Banque cantonale vaudoise.		Chavannes, de Palézieux & Cie.
	Banque Populaire suisse.		Banque de Nyon, cd. Baup & Cie.		Cuenod, de Gautard & Cie.
	Banque de Lausanne.		Union vaudoise du Crédit.		Banque William Cuénod & Cie, S. A.
	Union vaudoise du Crédit.		Gonet & Cie.		G. Montet.
	Bory, de Cérenville & Cie.	Orbe.	Receveur de l'Etat.	Yverdon.	Receveur de l'Etat.
	Brandenburg & Cie.		Banque cantonale vaudoise.		Banque cantonale vaudoise.
100	Ch. Bugnion.		Union vaudoise du Crédit		Crédit yverdonnois.
23	Caisse populaire d'Epargne et de		Crédit vverdonnois.		A. Piguet & Cie.
4	Credit	Oron	Receveur de l'Etat.		Union vaudoise du Crédit.

## VINS de VILLENEUYE

Médaille d'or Genève 1896. Médaille d'argent, Paris 1900. Emile MONNET, Lausanne,



VARICES

ulcères, phlébites, plaies, jambes ouvertes. GUÉRISON ASSUREE par le

THÉ ANTIVARIQUEUX 1 fr. la boîte et avec la

POMMADE ANTIVARIQUEUSE 1 fr. 50 le pot.

Vente exclusive:

Herboristerie médicinale **G. Jaquerod.** rue de la our-Maîtresse, 12, Genève



AGENCE DE PUBLICITÉ Haasenstein & Vogler

LAUSANNE



MAISON MODÈLE Maier & Chapuis, Lausanne

sur mesure et confectionnés

**COUPE PERFECTIONNÉE** 

Costumes sport tous genres

MANTEAUX

caoutchouc

COSTUMES Enfants

- PRIX CHIFFRES CONNUS - -



INSTRUMENTS DE PESAGE



E. COCHET

Successeur de F. Maillard

du-Marché — LAUSAN

Balances de tous systèmes et de toutes grandeurs. Spécialité de romaines, bascules.

**POIDS PUBLICS** 

Poids en fonte, laiton, porcelaine.
Réparations en tous genres. Maison fondée en 1843. Téléphone 701

Fête Cantonale des Chanteurs Vaudois MORGES Fêle Cantonale des Chanteurs vaud 24, 25 et 26 mai 1913 Dimanche 25 mai, à 3 heures précises

dans le Grand Hall par 3000 chanteurs, avec le concours de

Mme M.-L.DEBOGIS
MILE M. VULLIEMOZ.
M. Ferd. GALLAZ
L'Orchestre Symphonique
Sous la direction de M. Charles TROYON

Dans les détails sois la Présenteur par et la Livet céficiel illustris

Sous la circetion de M. Charles TROJON

Pour les détails, voir le Programme et le Licret officiel illustré
Toutes les places numérotées: Fr. 10. -, 5. -, 3. -, 2. 
Billets à l'avance à l'Agence de la Banque Cantonale Vaudoise,
à Morges.

Envoyer le montant par mandat en ajoutant 20 cts pour l'envoi
des billets sous pli recommandé.

Le samedi 24 mai :

oncours (62 sociétés). h. 30 du soir, Concert: Chœur mixte, soli, orchestre.

Le dimanche 25 mai :

5 h. 30 Cortège.6 h. 45 Proclamation des résultats des concours.